

Au Québec, tout apiculteur a l'obligation de s'enregistrer conformément à la réglementation en vigueur. Pour ce faire veuillez retourner ce formulaire dûment rempli et signé avant le 1^{er} juin 2018, accompagné d'un chèque ou mandat poste établi au montant de 18,24 \$ et adressé à l'ordre du ministre des Finances à l'adresse suivante :

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (Service des permis)
200, chemin Sainte-Foy, 11^e étage Québec (Québec) G1R 4X6

Pour toute information, communiquer au 1 800 463-5023 ou (418) 380-2120

IDENTITÉ DU PROPRIÉTAIRE VISÉ PAR L'ENREGISTREMENT

(Signaler tout changement aux renseignements dans les 30 jours)

Langue de correspondance

Français Anglais

_____ Nom et prénom du responsable

_____ Exploitant _____ Nom sous lequel les activités sont exercées (Raison sociale)

_____ Adresse postale (numéro, rue, app., CP, etc.)

_____ Municipalité _____ code postal

_____ Téléphone _____ Télécopieur _____ Adresse de courrier électronique

_____ No d'entreprise du Québec (NEO) (s'il y a lieu) _____

RENSEIGNEMENTS SUR LE NOMBRE DE RUCHES ET LES ACTIVITÉS EXERCÉES

Nombre de ruches habitées par des abeilles dont vous êtes actuellement propriétaire : _____

Types d'activités exercées autres que la production de miel : Vente de reines Vente de nuclei
Pollinisation commerciale Apiculture urbaine*

* Cocher cette case si vous considérez effectuer principalement de l'apiculture urbaine et que vos ruches sont en majorité situées en ville (en milieu urbain) pour produire du miel.

RENSEIGNEMENTS SUR LES SITES DE RUCHERS PAR MUNICIPALITÉ ET VOCATION

Toutes les municipalités où séjournent des ruches en cours d'année doivent être énumérées dans le tableau. Vous devez spécifier s'il s'agit d'un site dédié à l'hivernage, à la production de miel ou à des activités de pollinisation commerciale. Un site peut-être utilisé pour plus d'une activité. Au besoin, utiliser une feuille supplémentaire et la joindre à l'envoi.

Municipalité, MRC, région	Hivernage ¹ (nombre de sites)	Production ² (nombre de sites)	Pollinisation ³ commerciale (nombre de sites)
Exemple : Saint-Hyacinthe, MRC des Maskoutains, Montérégie	0	4	1

Cochez si suite au verso

Je déclare que les renseignements fournis sont véridiques. En foi de quoi, j'ai signé le présent formulaire :

_____ Nom de la personne autorisée à signer _____ Signature _____ Année _____ Mois _____ Jour

¹ Hivernage : Site ou caveau utilisé en hiver pour rassembler et hiverner des ruches.
² Production : Site utilisé par le propriétaire durant la saison estivale pour la production de miel. À cette catégorie sont associés les sites temporaires utilisés au printemps ou à l'automne, avant ou après la miellée.
³ Pollinisation : Site où sont transportées des ruches pour permettre la pollinisation de cultures moyennant une rémunération pour l'apiculteur.

**N° DE DOSSIER
(Usage interne)**

